

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 25 mars 2024 –

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation :

19 mars 2024

Date d'affichage :

19 mars 2024

Nombre de délégués
en exercice :

34

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..

Délégué suppléant : -

Absents ayant donné pouvoir : Mme DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.) et M. BENEDET J.P. (pouvoir à Mme SOLIER H.).

Absents : Mmes CAMPAGNARO M.C., THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G. MM. NEGRE D., ALMAYRAC J-J. et ANDREOLLO B..

Secrétaire de séance : Mme DELPERIE Laurence.

DEL 2024/16 : Préparation du transfert de la compétence assainissement collectif - lancement de l'étude et demande de subventions

Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

- Après avoir lancé la première étude portant sur l'élaboration et la révision des schémas et des zonages d'assainissement, la Communauté de Communes devra ensuite engager l'étude relative à la préparation du transfert de la compétence assainissement collectif.
- Cette seconde étude traitera plus particulièrement l'aspect juridique et financier du transfert de la compétence.
- Cette étude peut également être subventionnée à 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à 30% par le Conseil Départemental du Tarn.

Suite à cet exposé, Monsieur le Président propose à l'assemblée de lancer l'étude nécessaire à la préparation du transfert de la compétence assainissement collectif et de solliciter les subventions l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de lancer l'étude précitée ;
- décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et une subvention du Conseil Départemental du Tarn aux taux susmentionnés ;
- autorise en conséquence le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération et à arrêter le plan de financement de cette opération lorsque le montant de l'étude sera connu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA



Le Secrétaire de séance,

Laurence DELPERIE.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 081-248100497-20240325-2024DEL16-DE